



☎ : 03.26.67.54.99

✉ : mairiechepymarne@wanadoo.fr

Compte rendu de la séance de conseil municipal du 07 MARS 2016

L'an deux mil seize, le sept mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le 29 février 2016 s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET, Maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, VEDANI Lionel, SOURDET Joëlle, WEBER Patrice, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Absents et excusés, Messieurs : GIOVANNI Philippe, BALOURDET Patrice.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

DELIBERATIONS :

1287-2016 : Retrait des délibérations du 15 janvier 2016 :

Monsieur le Maire expose qu'en raison des observations faites par le Contrôle de légalité en date du 04 février 2016, il convient de retirer les délibérations du 15 janvier dernier.

Des remarques ont été faites concernant l'apposition de l'avis du Conseil Municipal sur la prononciation du Conseil de délibérer en urgence sur les délibérations prévues à l'ordre du jour. Cette mention acceptant l'état d'urgence n'apparaissant pas sur les délibérations votées le 15 janvier 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu,

Décide à l'unanimité

De retirer les délibérations suivantes :

- n° 1278-2016 : Modalités de réalisations des heures supplémentaires,
- n° 1279-2016 : Revalorisation de l'indice de rémunération de la secrétaire de Mairie,
- n° 1280-2016 : Instauration de l'indemnité,

- n° 1281-2016 : Indemnité pour élection 2015,
- n° 1283-2016 : Demande de subvention – projet n°2-2016,
- n° 1283bis -2016 : Demande de subvention – projet n°1-2016,
- n° 1284-2016 : Demande de subvention – projet n°3-2016,
- n° 1285-2016 : Demande de subvention – projet n°4-2016,
- n° 1286-2016 : Demande de subvention – projet n°5-2016,

et de re-délibérer en session ordinaire sur ces sujets, lors de cette réunion.

1288-2016 : Annule et remplace la délibération n° 1278/2016

1289 -2016 : Annule et remplace la délibération n° 1279/2016

1290-2016 : Annule et remplace la délibération n° 1280/2016

1291 -2016 : Annule et remplace la délibération n° 1281/2016

1292 -2016 : Annule et remplace la délibération n° 1283 bis/2016

1293 -2016 : Annule et remplace la délibération n° 1283/2016

1294 -2016 : Annule et remplace la délibération n° 1284/2016

1295-2016 : Annule et remplace la délibération n° 1285/2016

1296 -2016 : Annule et remplace la délibération n° 1286/2016

1297 -2016 : Avis portant sur le projet d'une CENTRALE BIOGAZ sur la commune de RECY :

Après avoir présenté à l'ensemble du Conseil Municipal le projet de la société Centrale Biogaz du Châlonnais qui souhaite s'implanter et établir son activité sur la commune de Recy,

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer afin de rendre un avis sur ce projet.

Conformément à l'article R.512-20 du code de l'environnement, les membres du Conseil Municipal,

DECIDENT

De ne pas s'opposer au projet de la SARL Centrale Biogaz du Châlonnais et leur accorder un avis FAVORABLE.

1298-2016 : Proposition de prix sur la vente des terrains communaux :

Suite aux délibérations précédentes et aux offres faites par les demandeurs

L'ensemble des membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDENT

De refuser les offres faites (à hauteur de 10 € le m2) par Messieurs PONTON Jacky et CHAURE Damien et **estiment** le prix du mètre carré de la petite ruelle convoitée à **70 €**

Ce prix est fixé dans un intérêt général et ne peut satisfaire l'intérêt de deux administrés.

La décision définitive de vente sera prise à une prochaine réunion.

1299 -2016 : Occupation de la salle des fêtes par une association - Nouveaux tarifs 2016 :

Monsieur le Maire présente de la part de responsables d'associations limitrophes leur souhait de louer la Salle des Fêtes à un tarif adapté.

Pour remédier à ce manquement tarifaire

Le Conseil Municipal

Décide A l'unanimité

que le nouveau tarif applicable pour les associations sera le même que celui pratiqué pour les habitants de Chepy, adaptable à chaque formule et selon les mêmes conditions.

Ainsi à compter du 07 mars 2016, les tarifs de locations s'appliquent comme suit :

- A) location de 9 H à 18 H
- B) location de 9 H au lendemain 12 H
- C) location du samedi 8H au dimanche 18H
- D) location du vendredi 18 H au dimanche 18 H
- E) location du vendredi 14 H au dimanche 18 H

Formules	Habitants de Chepy et associations	Arrhes à verser	Habitants à l'extérieur	Arrhes à verser
A	130€	39€	260€	78€
B	262.50€	78.75€	525€	157.50€
C	275€	82.50€	550€	165€
D	290€	87€	580€	174€
E	315€	94.5€	630€	189€

Questions diverses :

PLU :

Monsieur le Maire informe que suite à la dernière réunion du PLU, la DDT émettait un avis défavorable concernant la découpe du futur projet et notamment par rapport aux terrains situés de part et d'autre de la sortie du village direction Moncetz. Afin d'éviter que le projet ne soit rejeté et forcé, un accord avec la DDT a été trouvé. La commune abandonnerait les terrains en sortie de village et pourrait en contrepartie éventuellement récupérer les terrains situés en bout de village vers St Germain ainsi que les bouts de jardin enclavés (sur négociation avant acceptation du projet). Les Conseillers Municipaux, conscients du réel problème acceptent cette alternative.

Orientations budgétaires :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'année 2015 n'a pas été porteuse de grands projets, bien que quelques-uns aient été programmés mais non réalisés.

Dernièrement, il a été établi 5 dossiers de demandes de subventions pour travaux pour la commune. Ces travaux s'élèvent à 238 470 TTC sans subventions. Les restes à réaliser en investissement de l'année 2015 sont de 233 017.00€. Le nouveau budget 2016 permettra ainsi à la commune d'économiser afin de prévoir le reste des travaux commandés cette année.

Aire de jeux :

Un point est fait sur l'implantation du nouveau jeu reçu dernièrement qui sera mis en place dans le courant du mois d'avril.

Aménagement paysager devant la Mairie :

L'aménagement des massifs aux abords de la Mairie vient d'être terminé. Il ne reste plus qu'à implanter les anciennes grilles remises au goût du jour, pour finaliser cet ornement paysager.

L'association des « Croqueurs de Pommes » :

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion s'est tenue à la mairie avec l'association, concernant la gestion des futures plantations des arbres fruitiers sur le terrain communal situé derrière le nouveau cimetière.

L'association et Monsieur le Maire souhaitent mettre en place au sein de la commune un groupe de travail, faisant partie intégrante de l'association des « croqueurs de pommes » et rattaché à l'ASCJC pour gérer le verger communal.

Il sera prochainement distribué un appel aux administrés, afin de les sensibiliser sur ce projet et d'accueillir très volontiers des bénévoles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Fait à Chepy, 8 mars 2016

Le Maire,

J. ROUSSINET